

9 juillet 2019

Réunion du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire



- Validation des comptes rendus des bureaux de la CLE du 28 mai et du 11 juin
- Retour sur la mise à jour de la cartographie cours d'eau police de l'eau avant publication des ajustements en août 2019, Sylvain GRIVEAU, DDTM44
- Avenant au CRBV Erdre
- Dossier d'autorisation environnementale relatif au projet de création de serres multichapelles au lieu-dit "Les Noces" au Loroux-Bottereau
- Questions diverses

Retour sur la mise à jour de la cartographie cours d'eau police de l'eau



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Mise à jour annuelle du RUCÉ (Référentiel Unique d'appui réglementaire Cours d'Eau) en Loire-Atlantique



DDTM
Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

RAPPEL

La stratégie mise en œuvre de la cartographie des cours d'eau en Loire Atlantique

- Constitution d'une première cartographie reprenant les inventaires réalisés par le SAGE Estuaire de la Loire et le SAGE Vilaine couvrant 75 % du territoire départemental : publication en juin 2016 et janvier 2017.
- Réalisation d'un travail de cartographie en régie sur les 25 % du territoire non-couvert entre juin 2016 et novembre 2018.
- Possibilité de faire une demande individuelle d'expertise pour correction éventuelle de la carte grâce à une démarche en ligne (formulaire en téléchargement sur le site Internet).
- Publication du RUCÉ le 1^{er} novembre 2018 avec la complétude des réglementations agricoles prenant cette cartographie comme unique référentiel le 2 mars 2019.
- Traitement des remontées de doutes, notamment du monde agricole, depuis décembre 2018.



Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises

- Traitement dans le cadre de l'ajustement annuel de la carte
- Remontées de doutes du monde agricole via la chambre
- Sollicitations des autres acteurs du territoire dont les structures GEMAPI
- Intégration du traitement des demandes individuelles
- Méthodologie similaire à celle de la cartographie en régie
- Analyse et expertise par grands secteurs



Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises

Réalisation en 2019 et programme 2020

- Un travail géographique et géomatique préalable (analyse de données et photo-interprétation) réalisé sur tout le territoire
- Intégration à la mise à jour 2019 d'une partie des résultats des analyses de données :
 - Cours d'eau maintenus
 - Fossés (reclassement de cours d'eau)
 - Tertiaires de marais (dont compléments de l'existant)
- Réalisation à partir de l'automne 2019 des expertises terrain non réalisées
- Complétude du traitement et publication des résultats des expertises terrain à la mise à jour 2020



Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises

- **Découpage des grands secteurs :**

- BV du Tenu et CC Cœur Pays de Retz – *Décembre 2018-Février 2019*
- COMPA
- CC Chateaubriant-Derval
- CC Nozay + CC de la région de Blain + CC Erdre et Gesvres
- Pays de Redon + CARENE + Loire et Sillon
- Sèvre et Loire (Vallet et Saint-Julien-de-Concelles principalement)

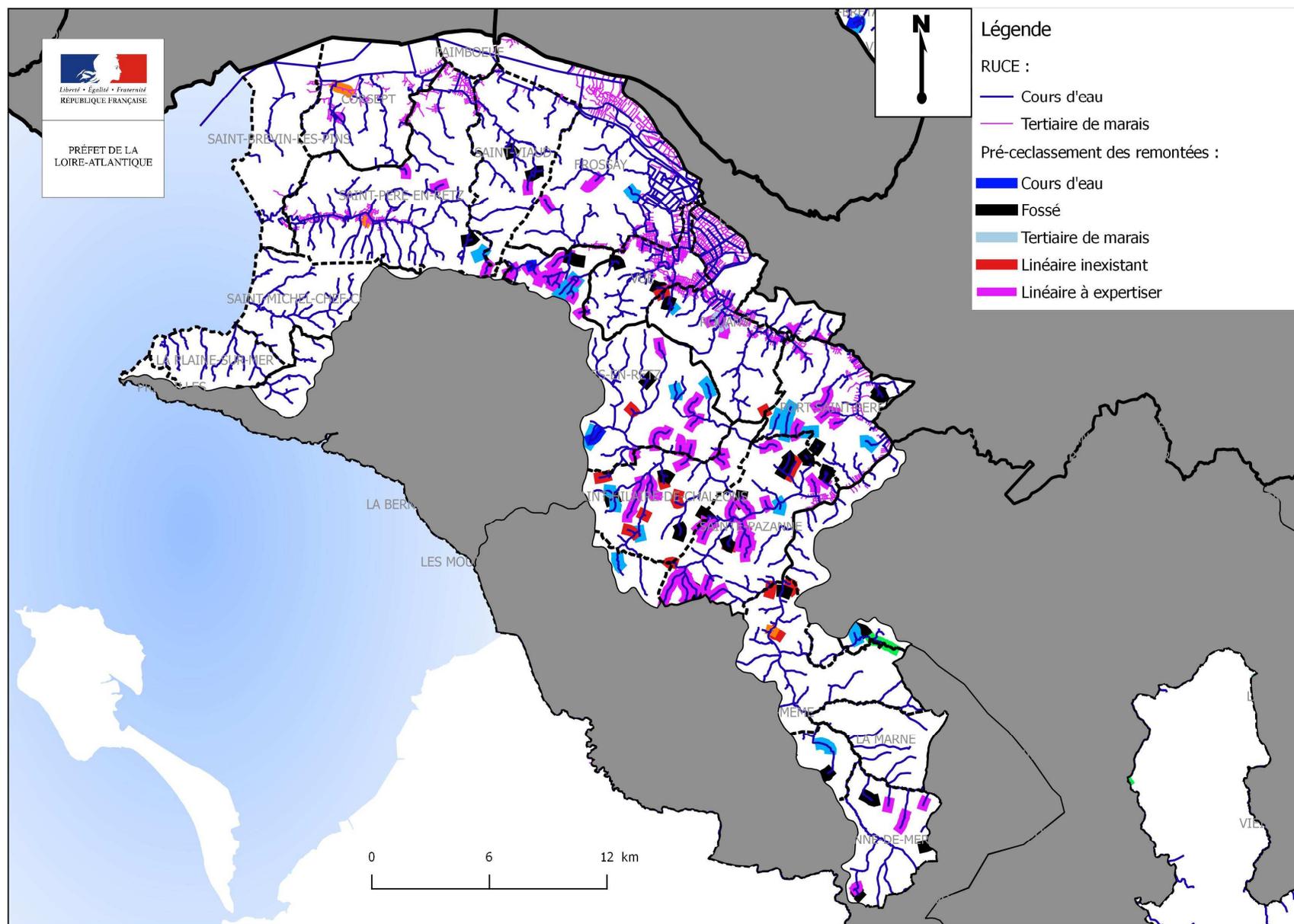


Démarche pour la prise en compte des doutes agricoles et des dissonances transmises : Réalisation complète actuelle

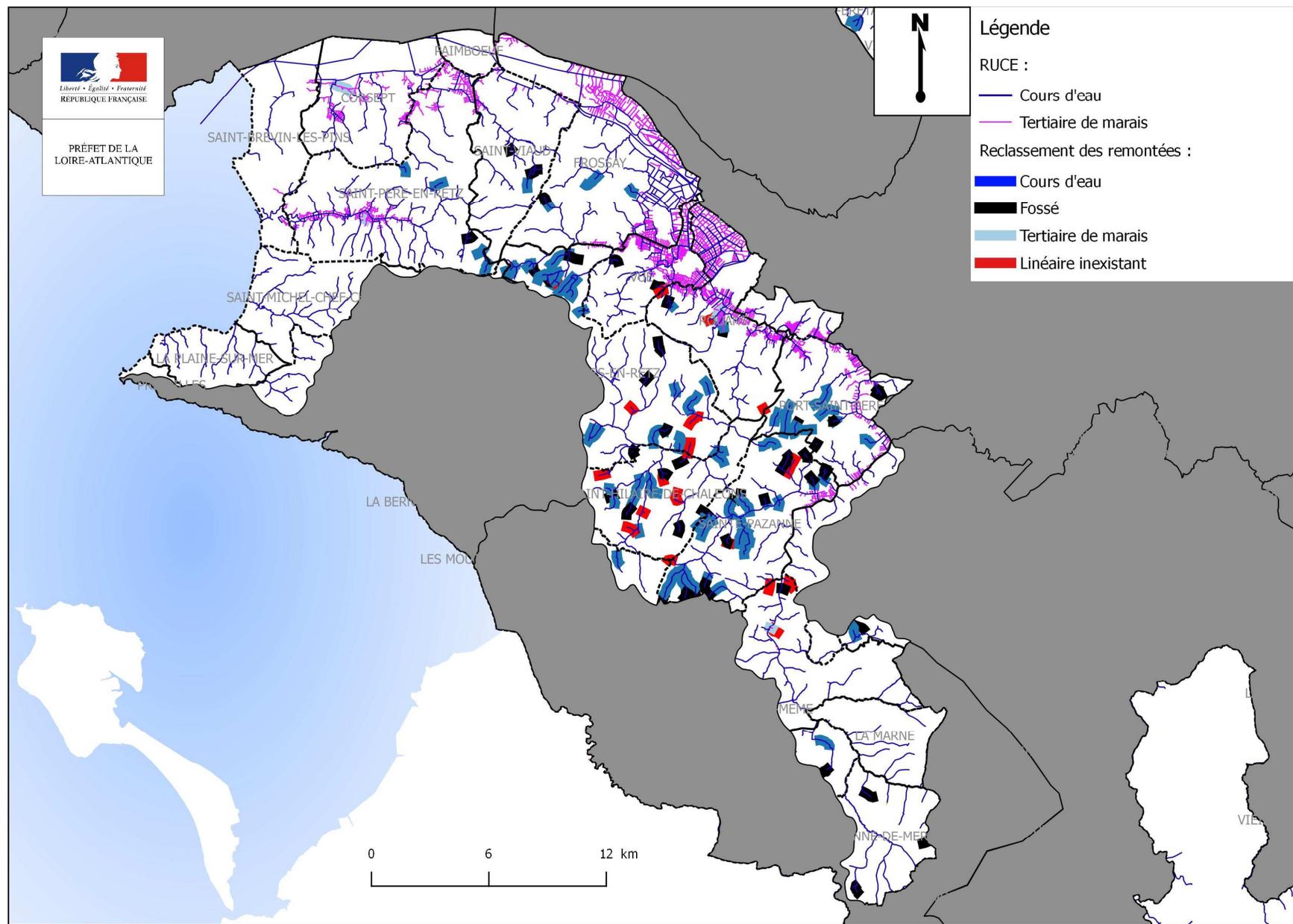
- BV du Tenu et CC Cœur Pays de Retz – *Décembre 2018-Février 2019*
 - 11 communes
 - 51,6km doutes agricoles + 4,6km liés aux demandes individuelles analysés
 - 6,9 km maintenus CE après analyse
 - 5,8 km reclassés fossés
 - 3 km reclassés inexistants
 - 1 km tertiaire de marais
 - 34,9 km expertisés sur le terrain + 4,6 km
 - 28,6 km CE + 4,2 km , 4,2 km fossés , 2,1 km inexistants + 0,4 km
 - Bilan : 56,2 km analysés sur le secteur 1 : 39,7 km CE (71%), 10 km fossés (17%), 1,3km tertiaire (2%) et 5,4 km inexistants (10%)



Carte du Pays de Retz suite à la phase d'analyse



Carte résultat du Pays de Retz suite à la phase d'expertise



Mise à jour 2019

- **Ajustement de la carte au 1^{er} août 2019** en intégrant :
 - le travail complet sur le pays de Retz
 - les demandes individuelles traitées depuis le 1^{er} novembre 2018
 - le travail avec le SBVB sur le tertiaire de marais (stagiaire)
 - le travail d'harmonisation des données avec Nantes Métropole
 - le résultat du travail d'analyse sur le reste du département concernant les remontées de doutes du monde agricole :
 - les cours d'eau et tertiaires maintenus
 - les linéaires reclassés en fossés

Remarques : l'analyse des remontées agricoles a fait ressortir des anomalies réglementaires sur certains linéaires inexistant classés actuellement comme cours d'eau. La publication au 1^{er} août 2019 n'intégrera pas le changement de statut CE → inexistant



Mise à jour 2020

- **Ajustement de la carte au 1^{er} août 2020** en intégrant :
 - les demandes individuelles traitées après le 1^{er} août 2019
 - le résultat du travail d'expertise sur le reste du département concernant les remontées de doutes du monde agricole suite aux phases terrain qui reprendront à l'automne
 - les dissonances remontées après le 1^{er} août 2019 par les autres partenaires et acteurs du territoire (AFB, SAGEs, collectivités territoriales ayant la compétences GEMAPI)



Conclusion

- **Mise en place d'une périodicité de la mise à jour annuelle suite à traitement des demandes au long de l'année en cohérence avec la saisonnalité des cultures les 1^{er} Août à partir de 2020**
- **Mise en cohérence au cas par cas possible en cas de besoin qui nécessiteraient des un ajustement qualitatif de la donnée (tracés plus précis dans le cas d'un projet de document d'urbanisme en création ou en révision).**

